



Ville de Thier

DÉPARTEMENT  
DU  
Puy-de-Dôme

- N°8 -

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 22/12/2025

S<sup>2</sup>LO

ID : 063-216304303-20251216-251216\_8-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **27**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers absents : **3**

**OBJET :**

**Renouvellement de la convention entre la Commune de THIERS et l'Organisme de la Gestion de l'École Catholique (OGEC) de l'école Sainte Jeanne d'Arc**

**SÉANCE DU MARDI 16 DÉCEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 16 décembre à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mercredi 10 décembre 2025 s'est réuni en salle du conseil à la Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER Maire,  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DERROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pépa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Sérap ALP, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Isabelle FUREGON ;  
Monique MORENO à Martine MUÑOZ ;  
Eric BOUCOURT à Yoann BENTEJAC ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;  
Betul SIMSEK ;  
Sylvain HERMAN ;

Secrétaire de séance :

Pierre CONTIE

CM 16.12.2025  
 - N°8 -

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE THIERS ET L'ORGANISME DE LA GESTION DE L'ÉCOLE CATHOLIQUE (OGEC) DE L'ÉCOLE SAINTE JEANNE D'ARC**

- Vu la loi 2009-1312 du 28/10/2009 tendant à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association ;
- Vu la loi n°2019-791 du 26/07/2019 pour une école de la confiance ;
- Vu l'article R442-44 du code de l'Éducation, modifié par Décret n°2019-1555 du 30/12/2019 relatif aux modalités d'attribution des ressources dues aux communes au titre de l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire ;
- Vu la délibération n°191125\_21 du Conseil Municipal du 25/11/2019 ;
- Vu la délibération n°201027\_9 du Conseil Municipal du 27/10/2020 ;
- Vu la convention entre la Commune et l'Organisme de Gestion de l'École Catholique (OGEC) Jeanne d'Arc ;
- Considérant que la Commune de THIERS doit participer financièrement au frais de fonctionnement de l'école primaire Jeanne d'Arc pour les enfants résident à THIERS et scolarisés en classes préélémentaires et élémentaires dans cet établissement scolaire ;
- Considérant les termes de la convention susvisée et précisant les modalités de calcul de la participation financière pour les années scolaires 2020/2021 à 2024/2025 ;
- Considérant que cette convention arrive à son terme est établie pour cinq ans entre l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) et la Commune de THIERS ;
- Considérant qu'il est nécessaire de conclure une nouvelle convention, se substituant à la précédente convention, prenant effet dès l'année scolaire 2025/2026 jusqu'à l'année scolaire 2029/2030 ;

Cette dernière fixe les conditions de participation financière de la Ville THIERS aux frais de fonctionnement de l'école primaire Sainte Jeanne d'Arc, à savoir selon le coût élève à partir du Compte Administratif de l'année N- 1 et selon les effectifs au 15/09 de l'année N des enfants scolarisés dans cette école résidant à THIERS ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :**

- Approuve le renouvellement de la convention à compter de 2025 pour une durée de 5 ans avec l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) ;
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Pierre CONTIE

Le Maire,




Stéphane RODIER